



Revue de Presse

Mario Lamontagne, Responsable à l'information

Syndicat des employé-e-s
de métiers d'Hydro-Québec

Fiers de notre passé

Maîtres de notre avenir

Québec s'attaque aux relations de travail dans la construction

Mis à jour le 19 avril 2011 à **15h59**

La Presse Canadienne

Québec entend dépoussiérer et -surtout- resserrer la réglementation entourant le placement et le régime syndical dans l'industrie de la construction. La ministre du Travail, Lise Thériault, a annoncé mardi à Montréal, en compagnie de la présidente de la Commission de la construction du Québec, Diane Lemieux, une révision de la Loi R-20, qui régit les relations de travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction.

Bien qu'elles n'aient pas été présentées ainsi, il fait peu de doute que les mesures envisagées par la ministre et la présidente de la CCQ visent entre autres à assainir les pratiques d'emploi sur les chantiers, notamment les grands chantiers industriels, où les allégations d'intimidation sont légion. Ainsi, parmi les secteurs visés par les révisions, on retrouve l'encadrement du placement de la main-d'oeuvre, le régime de qualification de la main-d'oeuvre et le mécanisme de révision de la juridiction des métiers.

Pour sa part, le régime de négociation des conventions collectives sera aussi passé au crible, et le plan de travail de la ministre prévoit raffermir les exigences en matière de transparence et de reddition de comptes des associations syndicales et patronales.

Des consultations se tiendront à compter du mois de mai avec les employeurs et les syndicats de l'industrie, et des changements législatifs sont promis pour l'automne